



Délai pour débarrasser un garage

Par **langlois666**, le **04/12/2010 à 16:56**

Bonjour,rnrnMon bailleur m'a fait passer par LRAR reçue le 2 novembre un courrier du syndic en date du 22 octobre, lui demandant de débarrasser, sous 1 mois, des encombrants situés sur ma place de parking. rnrnCe que j'ai fait puisqu'il m'appartenait de le faire, même si cela a pris un peu de temps. je n'ai pas confirmé au bailleur que cela a été fait.rnrnD'ailleurs quel est le délai qui s'appliquait à moi :rn- 1 mois à partir du 22 octobrer- 1 mois à partir de la LRARrnrnFaut-il confirmer que cela a été fait ?rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **04/12/2010 à 20:29**

C'est fait, donc vous n'avez rien à justifier.

Par **langlois666**, le **05/12/2010 à 08:30**

Bonjour,rnrnVous êtes sûr ? Au moins pour le fait que je n'ai pas placé moi-même les objets qui y étaient et ...que quelqu'un peut en remttré plus tard.rnrnCordialement

Par **mimi493**, le **05/12/2010 à 12:13**

Vous avez la jouissance de cette place donc à vous de faire le nécessaire